

TABLEAU SYNTHETIQUE DES DIFFERENTES AIDES DISPONIBLES

Actualisé le 16/04/2020

	FONDS DE SOLIDARITE NATIONAL		FONDS EXCEPTIONNEL OCCITANIE
	Volet 1	Volet 2	Volet 3
Opérateur	DGFIP	Région	Région
Bénéficiaires	Tous secteurs d'activités et tous statuts juridiques	Entreprises ayant bénéficié du Volet 1	Tous secteurs d'activités et tous statuts juridiques
Condition de CA	< 1 000 000 € sur le dernier exercice clos	< 1 000 000 € sur le dernier exercice clos	< 1 000 000 € sur le dernier exercice clos
Condition de résultat	< 60 000 €	< 60 000 €	< 60 000 €
Condition d'effectif	0-10	1-10	0-10
Perte de Chiffre d'affaires	- Perte de CA > à 50 % sur mars 2020 par rapport à mars 2019 - ou fermeture administrative	- Perte de CA > à 50 % sur mars 2020 par rapport à mars 2019 - ou fermeture administrative	Perte de CA comprise entre 40% et 50% en mars 2020 par rapport à mars 2019
Autres conditions particulières	Non	- Impossibilité de faire face aux échéances du mois prochain - Refus de prêt bancaire (justificatif nécessaire)	Non
Montant de l'aide	- Montant plafonné à 1 500 € si le montant de la perte de CA est supérieure - Montant égal à la perte de CA si la perte de CA est inférieure à 1 500 €	2 000 € : montant forfaitaire	- Indépendant ou 0 salarié : subvention forfaitaire de 1 000 € - Entreprise de 1 à 10 salariés : subvention forfaitaire de 1 500 €
Dépôt des demandes	Entre le 1er avril et le 30 avril	Entre le 10 avril et le 31 mai	Entre le 10 avril et le 31 mai